



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/900
27 mars 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Points 8 et 95 c) de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE :
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS
(HABITAT II)

Note du Secrétaire général

1. À la 6e séance de sa troisième session, tenue le 16 février 1996, le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser le Conseil économique et social à se prononcer, à la reprise de sa session d'organisation en mai 1996, sur la question de l'accréditation auprès de la Conférence des organisations non gouvernementales dont l'accréditation n'avait pas été recommandée par le secrétariat de cette dernière¹.

2. Pour que l'Assemblée générale puisse prendre les mesures requises, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 95 c) intitulé "Développement durable et coopération économique internationale : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)".

¹ A/CONF.165/PC.3/2/Add.4 et Corr.1, annexe II.